

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

20230406017DE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE GRAMAC

Monsieur le président expose à l'assemblée que Sumène Artense est un territoire rural dynamique en matière de développement économique et politique culturelle. La culture est un pilier de la politique de développement territorial de Sumène Artense communauté. Sa mise en œuvre se traduit par le développement d'actions et de projets en direction de différents publics, au travers de saisons culturelles, d'actions culturelles et de soutien aux enseignements artistiques notamment avec le festival C'mouvoir.

Monsieur le Président précise que le marché d'artisanat d'art du festival est à ce jour organisé par l'association l'Oasis d'à Côté. Afin de le faire évoluer, il nécessite un accompagnement particulier et une réflexion à engager par le biais de la convention de partenariat avec le GRAMAC.

Le projet du GRAMAC rencontre le projet politique de Sumène Artense communauté. La mission du GRAMAC est de promouvoir, structurer et développer les métiers d'arts et notamment de proposer accompagnement spécifique et méthodologique à l'installation d'artisan d'art. Les actions du GRAMAC se définissent par :

- La création d'un répertoire des artisans d'arts du GRAMAC,
- La création d'une identité graphique représentative de l'artisanat d'art dans le Cantal,
- La création d'un site Web pour le GRAMAC,
- L'organisation de manifestations « artisanat d'art de création »,
- La création de « Tiers Lieux » dédié à l'artisanat d'art avec les partenaires publics ou privés

Il est proposé au Conseil de conventionner avec le GRAMAC afin de les soutenir via notre adhésion à hauteur de 500,00 € et d'accorder une subvention de 4 500,00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR, valide la convention de partenariat avec le GRAMAC, autorise Monsieur le Président à signer la convention, valide l'adhésion à hauteur de 500,00 €, valide l'attribution d'une subvention de 4 500,00 € et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**

Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.